

Introduction

Ce texte soumis à notre réflexion est un article de presse extrait de la page 5 du journal « Le Soleil » n° 9922 du 01-07-2003. Ce texte évoque un certain nombre de financements que trois pays développés, les USA, les Pays-Bas et la Belgique, ont mis à la disposition du Sénégal. Pour l'analyse de ce court texte de 8 lignes, 3 questions nous ont été posées auxquelles nous répondrons successivement.

Développement

1. Les différents financements évoqués par le texte peuvent être rangés dans le domaine de la coopération bilatérale. En effet celle-ci suppose l'aide d'un Etat à un autre directement sans intermédiaire. Il y a bien une autre coopération, dite multilatérale qui suppose l'aide d'un Etat à un autre indirectement, par l'intermédiaire d'un organisme international comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la CEDEAO...
2. Les domaines de coopération financés par les différentes conventions sont :
 - le domaine social avec la santé, l'éducation, la Casamance
 - le domaine politique avec la Casamance, la décentralisation, le réseau de surveillance radiocommunication
 - le domaine économique avec le financement du secteur privé, la Casamance, l'appui budgétaire au Ministère de l'Environnement. Ces différents domaines peuvent être rangés grosso modo aux trois (3) grands secteurs d'activités : le secteur primaire avec l'appui au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature le secteur secondaire avec le financement du secteur privé et celui du SMDSM. Mais surtout le secteur tertiaire qui d'une manière générale est touché par toutes les conventions
3. Malgré les avantages, ces financements ont bien des inconvénients. En effet les ressources financières sont à la fois trop chères pour les pays bénéficiaires et très peu rentables pour les pays prêteurs qui ont tendance à en diminuer le taux et en sélectionner les pays candidats. Ces financements augmentent la dépendance des pays bénéficiaires vis-à-vis de leurs créanciers. Et paradoxalement c'est comme si ce sont les pays aidés qui « aident » plutôt les pays donateurs. Ainsi à travers le financement du SMDSM tout le matériel sera certainement fourni par des entreprises belges qui recevront ainsi, sinon l'intégralité, au moins les $\frac{3}{4}$ du financement : ce sont là les principes de l'aide liée ! En outre, les pays aidés continuent à payer des intérêts après le remboursement du principal de la dette. Ainsi le service de la dette de l'Afrique, par exemple, vaut plus de quatre fois le budget consacré à l'éducation et à la santé. Le